



Succession famille recomposee

Par **Celine p**, le **25/10/2017** à **11:54**

Bonjour, mon conjoint est propriétaire d'une maison depuis 2002. Nous vivons ensemble dans cette maison depuis 2006. Nous sommes pacsés depuis 2012. Nous avons deux enfants ensemble et mon conjoint a un enfant d'une précédente union.

Je voulais savoir comment se passerait la succession en cas de décès de mon conjoint et quel serait le meilleur moyen pour me protéger? (mariage? testament?)

Merci.

Par **Visiteur**, le **25/10/2017** à **13:11**

Bonjour,

Votre conjoint est seul propriétaire et peut vous avantager en vous léguant l'usufruit de ce bien, les 3 enfants recevront la maison en nue-propiété.

Si vous n'êtes que concubins, attendez vous à supporter des droits de succession.

Si vous êtes pacsés, il faudra un testament

Si vous êtes mariés, une donation au dernier vivant ou un testament.

Par **youris**, le **25/10/2017** à **13:39**

bonjour,

les héritiers de votre partenaire sont ses enfants car un partenaire de pacs n'est pas héritier de son partenaire décédé.

pour vous protéger votre partenaire doit faire un testament vous léguant sa quotité disponible.

faites-vous conseiller par un notaire.

salutations